

Société Régionale de Transport de Médenine



**CONSULTATION N°5 POUR
LA REALISATION DE CYCLES DE FORMATION A LA
CONDUITE ECONOMIQUE ET SECURITE DES BUS**

CAHIER DES CHARGES

1. Objet de la consultation

Dans le cadre de la concrétisation de son contrat programme pour les économies d'énergie, d'une part, et dans le but de réduire sa facture énergétique, d'améliorer ses performances énergétiques, de prévenir le risque routier, d'autre part, la Société Régionale de Transport de Médenine (**SRTM**) envisage la réalisation de : ***cycles de formation à la conduite économique et sécurité des bus.***

2. Contenu de la mission et définition des tâches

La formation sera réalisée en intra entreprise et sera organisée en cycles d'une durée de 5 jours à l'attention de groupes de 10 chauffeurs chacun, le nombre estimé des chauffeurs est 60 chauffeurs.

La formation doit comporter un volet théorique, un volet pratique et volet évaluation.

À l'achèvement de chaque cycle de formation, le prestataire devra présenter un rapport de synthèse permettant à la SRTM d'apprécier le niveau de compétence des différents agents qui ont suivi la formation ainsi que des recommandations visant à pérenniser l'action réalisée.

Les cycles de formation seront exécutés pendant les vacances scolaires et les dates de réalisation seront retenues en commun accord avec la **SRTM**.

La SRTM mettra à la disposition du bureau de formation un véhicule pour la formation pratique et une salle de formation pour la partie théorique.

Le soumissionnaire est tenu de présenter le contenu de la formation qu'il envisage avec le maximum de détails sur le déroulement des séances de formation.

3. Conditions de participation

La présente consultation est ouverte aux bureaux disposant d'une expérience d'au moins 10 ans dans le domaine du transport routier de voyageurs et plus particulièrement dans le domaine des économies d'énergie des flottes de véhicules de transport de voyageurs.

Le bureau doit disposer d'un cadre (ingénieur ou équivalent) capable de superviser la mission, de faire partie de l'équipe de formateur et d'élaborer des rapports de synthèse relatifs aux différents cycles réalisés.

La mission devra être exécutées par des experts-Formateurs bénéficiant d'une expérience d'au moins 10 ans et ayant réalisé au moins 10 cycles de formation et d'évaluation de compétences dans le domaine de la conduite économique.

Le bureau et les formateurs doivent obligatoirement être inscrits sur la plateforme MALEK du CNFCPP.

4. Composition de l'offre

Le soumissionnaire est invité à présenter son offre dans une enveloppe fermée et scellée indiquant uniquement la référence de la consultation et son objet et comportant les 3 dossiers suivants :

- a) Le dossier administratif.
- b) Le dossier technique.
- c) Le dossier financier.

a) Les dossiers administratifs comprenant les documents suivants :

- Le cahier des charges signé.
- Copie de l'agrément du CNFCPP.
- Copie de la carte d'identification fiscale (patente).
- Extrait du registre du commerce.
- Attestation d'affiliation à la CNSS.

b) L'offre technique qui doit contenir les documents suivants :

- Les références du soumissionnaire dans le domaine.
- Les CV des experts-Formateurs.
- La méthodologie proposée pour la réalisation des cycles de formation.

c) L'offre financière présentée selon le modèle joint en annexe 1. Elle doit inclure :

- Les honoraires, les frais de déplacement et les frais d'hébergement des formateurs.
- Une serviette en similicuir contenant le support pédagogique, un bloc note ou équivalent et un stylo à bille.
- La prise en charge des pauses café (eau, cafés, jus et gâteaux).

5. Remise des offres.

Les offres doivent parvenir par voie postale sous pli recommandé ou par rapide poste ou déposées directement par porteur (contre remise d'un accusé de réception) au plus tard **le vendredi 28 juin 2024** au siège de la **SRTM**, le cachet du bureau d'ordre central fait foi.

Les indications suivantes sont à mentionner sur l'enveloppe comportant l'offre du soumissionnaire :

À ne pas ouvrir :

Consultation n°5 pour la réalisation de cycles de formation à la conduite économique et sécurité des bus.

Monsieur Le Président Directeur Général de la SRTM
Rue du 18 janvier 1952
4100 Medenine

6. Délai de validité des offres

Les soumissionnaires sont engagés par leurs offres pendant un délai de 60 jours à partir du lendemain de la date limite de réception des offres.

7. Méthodologie de dépouillement et d'évaluation des offres

Le choix du fournisseur sera effectué sur la base d'un certain nombre de critères techniques résumés en une note technique pondérée à 70% et la prise en compte de l'offre financière pondérée à 30% qui permettent de déterminer une note globale :

$$NG = NT * 0,7 + NF * 0,3$$

Avec NG : Note globale

NT : Note de l'offre technique

NF : Note de l'offre financière.

Calcul de la note financière

La proposition financière la plus basse (PF_{PB}) aura une note financière (NF_{PB}) égale à 100 points et les autres propositions financières PF_i seront notées comme suit :

$$NF_i = ((PF_{PB}) / (PF_i)) * 100$$

Calcul de la note technique

Chaque offre technique conforme se verra attribuer une note technique (NT) qui doit obligatoirement être supérieure à 70 sur 100.

La note technique de l'offre sera déterminée en tenant compte des critères suivants :

Critère	Note
1. Expérience du bureau: * 10 points pour une ancienneté de 10 ans * 01 point par année supplémentaire avec un plafond de 15 points	15
2. Expert superviseur * 15 points pour un ingénieur ou équivalent dans le domaine de la mécanique, de l'électromécanique ou mécatronique et des économies d'énergie dans le domaine de transport, * 10 points pour un agent de maîtrise dans les le domaine de la mécanique, de l'électromécanique ou mécatronique et des économies d'énergie dans les transports,	15
3. Méthodologie proposée et adéquation avec les besoins de la SRTM * 10 points: Répartition contenue théorique/pratique * 05 points: Organisation pratique de la formation * 10 points: Prise en compte de l'évaluation = 10 points * 05 points: Rapport de synthèse	30
4. Références du formateur dans le domaine de la conduite économique ou rationnelle: * 20 points pour 10 cycles de formation réalisés * 02 points par cycle avec un plafond de 40 points	40
Total	100

Annexe 01
Thème 39

CONDUITE ECONOMIQUE ET SECURITE DES BUS *

Prix du jour (H.T)	
Prix total (H.T) 5 jours	
TVA	
Prix total TTC 5 jours	

* le nombre estimé des cycles de formation : 6 cycles de 5 jours pour 10 chauffeurs chacun.

Date, Signature et cachet